Campus Fontlonge
Lycée d'enseignement agricole privé

Année scolaire 2023 - 2024

Photo à coller

DOSSIER de REINSCRIPTION

EN CLASSE DE :

_____

EXTERNE ☐ **DEMI PENSIONNAIRE** ☐ **INTERNE** ☐

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom _____ Prénom _____

Autres prénoms *(dans l'ordre de l'état civil)* _____

Sexe : M / F Nationalité _____

Né(e) le ____/____/____/ à _____(Arrondissement)_____ Département _____

N° Tel Portable _____ Mail :_____

FICHE PARENTS

RESPONSABLE LEGAL : **Père – Mère – Tuteur – Autre** (rayer les mentions inutiles)

Situation Familiale des Parents :

☐ Mariés ☐ Veuf (ve) ☐ Divorcés ☐ Célibataires ☐ Concubins/PACSés

ADRESSE PARENTS

Père Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Tél. _____

_____ Tél. portable _____

_____ Mail : _____

Ville _____ Code postal _____

Profession _____ Employeur _____ Tél. travail _____

Mère Nom Usuel _____ Prénom _____

Adresse _____

(Si différente du père)_____ Tél. _____

_____ Tél. portable _____

_____ Mail : _____

Ville _____ Code postal _____

Profession _____ Employeur _____ Tél. travail _____

Adresse mail d'un des parents (obligatoire) : ----------

➔ En cas de séparation, l'élève réside habituellement chez sa mère – son père (rayer la mention inutile) ou autre à préciser _____

➔ Autorité parentale conjointe **:** OUI ☐ NON ☐
(parents divorcés ou séparés)

➔ Envoi des courriers administratifs à : la mère ☐ au père ☐

➔**Transports utilisés par l'élève de son domicile au lycée** :

Voiture ☐ Train ☐ Bus ☐

CLASSE DEMANDEE

CLASSE :_____

Redoublant : OUI / NON

LV1 : _____ LV2 : _____

OPTIONS :

FOOTBALL ☐

EQUITATION : Loisirs ☐ Section Sportive ☐

Module de sensibilisation «Ostéopathie équine» ☐

DANSE ☐

BOURSE

Bénéficiez-vous d'une bourse en 2022-2023 : OUI / NON

Désirez-vous faire une demande : OUI / NON
(Le dossier de bourse est à télécharger sur le site du lycée)

Aménagements Adaptés

Avez-vous bénéficiez en 2022-2023 d'Aménagements Adaptés (Problème de Santé – Trouble des Apprentissages Dys – Aménagement d'épreuves – AVS) : OUI / NON

Désirez-vous faire une demande : OUI / NON
(Ne peut être fait en classe de terminale)

LISTE DES PIECES A joindre obligatoirement à ce dossier

Obligatoire pour l'inscription aux examens *:*

❒ Copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité
❒ Pour les 1ère et Tles Copie documents relatifs à la situation au regard des obligations militaires – Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée d'appel (JADP) pour les élèves dès16 ans sauf si déjà donné en classe de 1ère.

SI changement de situation familiale

❒ photocopie du livret de famille complet

❒ photocopie extrait du jugement de divorce ou séparation qui établit l'autorité parentale

❒ la fiche service médical *(ci-jointe)*,

❒ 1 certificat médical d'aptitude à vivre en collectivité et d'aptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive *(ci-jointe)*

❒ la décharge de transport *(ci-jointe)*,

❒ l'autorisation au Droit à l'image *(ci-jointe),*

❒ 3 timbres autocollants *(au tarif en vigueur)*,

❒ enveloppes timbrées portant l'adresse des parents :

→ 1 de format 32,5 x 23 cm (format A4) timbrée à 4

Frais d'Inscription :

❒ Acompte de 200 €
Cette somme sera déduite des frais de scolarité à la fin de l'année scolaire
Ces montants restent acquis à l'établissement en cas de désistement et/ou de départ anticipé

Paiement reçu le :

Tout dossier non accompagné du chèque de 200 € ne sera pas pris en compte

Fait à _____, le _____

Signature des parents :

IMPORTANT

- **DOSSIER A RENDRE POUR LE 25 JUIN**
- **L'élève est définitivement inscrit au reçu du dossier complet, du règlement de l'acompte et de l'accord du conseil de classe.**

- **Lorsque nous serons en possession du dossier complet, vous recevrez un avis d'inscription définitive.**

Compte tenu d'un effectif que nous ne pourrons dépasser, l'inscription doit être confirmée au plus tôt 10 jours après le conseil de classe, aucune ré-inscription n'est systèmatique

Les renseignements pratiques concernant la rentrée et les fournitures seront à télécharger sur notre site au mois de Juillet

Les information s recueillies par le LEAP FONTLONGUE font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des élèves, à établir des statistiques par le Ministère. Les maires des communes de résidence des élèves, les conseillers d'information et d'orientation, les agents habilités des collectivités locales organismes de sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales, la direction Diocésaine sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Conformément à la loi « *Informatique et Libertés* » , vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Chef d'établissement.

Campus Fontlongue

Année scolaire 2023/2024

DOSSIER COMPTABLE

L'élève	**Le représentant légal payeur**
Nom :	Nom Prénom :
Prénom :	Adresse :
Classe :	
Externe ☐ Demi-Pensionnaire ☐ Interne ☐	Code Postal - Ville :
	Mail :
	Tél. Portable :

Page 2 et 3 : Le contrat financier est un document important et obligatoire, remplissez le avec soin et signez le avant de nous le retourner avec votre dossier d'inscription.

Page 4 : Afin de mettre en place les paiements de la scolarité par prélèvements mensuels, vous devez remplir le mandat de prélèvement et joindre impérativement un **RIB**.

Bourses Nationales.
Le dossier de demande de bourses (pour les nouveaux élèves), la reconduction pour les boursiers actuels (procuration) sont à télécharger sur notre site : http://www.fontlongue.fr/inscription/.

CONTRAT FINANCIER 2023/2024

LEAP DE FONTLONGUE - COLLEGE - LYCEE - MIRAMAS

1 – FRAIS DE DOSSIER POUR LA 1ère INSCRIPTION

50 € de frais de dossier est demandé lors du dépôt de la demande d'inscription.
En cas d'annulation d'inscription, cette somme reste acquise à l'établissement.

2 – AVANCE A L'INSCRIPTION

200 € d'avance sont à régler à l'inscription et à chaque nouvelle année scolaire.
Cette avance est une provision confiée au lycée pour confirmer l'inscription et sera déduite sur la dernière mensualité de l'année scolaire. En cas d'annulation d'inscription, cette somme reste aussi acquise à l'établissement sauf :

- si le dernier conseil de classe donne un avis défavorable à l'orientation choisie,
- ou si échec à l'examen obligatoire pour l'inscription.

Cette avance n'est pas remboursée en cas de départ en cours d'année scolaire.

3 – FORFAIT ANNUEL

Le forfait annuel comprend :

- les frais de fournitures pédagogiques (quota de photocopies, documents…),
- les assurances obligatoires de l'Enseignement Agricole,
- les cotisations aux tutelles de l'Enseignement Agricole Privé,
- les sorties et visites pédagogiques hors frais d'examens et hors voyages pédagogiques,
- les frais de scolarité,
- les frais d'hébergement du lundi au vendredi (pour les élèves internes),
- les frais de restauration du lundi au vendredi (pour les élèves demi-pensionnaires).
- Pour compenser les périodes de stage qui ont lieu sur le temps scolaire, un abattement est appliqué. **Il est déjà inclus dans les tarifs fournis**.
- les frais du CACES (Bac Pro AP),

Tout mois commencé est dû entièrement.
En cas de départ anticipé de l'élève de l'établissement :

- il sera exigé un paiement correspondant à 2 mois de scolarité sauf décision du Chef d'établissement,
- aucun remboursement sur les prestations ne sera effectué.

Pour un interne ou un demi-pensionnaire, la facturation est faite sur la base du statut à l'inscription. Les changements de statut ne seront acceptés **qu'au 1er février 2024** et uniquement après accord du Chef d'établissement (facturation sur 5 mois du statut d'inscription).

4 - REMISES

En cas d'absence supérieure à un mois et consécutivement à une maladie ou un accident, une remise sur la pension ou la demi-pension pourra être accordée à la demande.

5 – CAUTION INTERNAT

Pour les internes uniquement, il est demandé avec le retour du dossier comptable un chèque de caution de 220 €, chèque qui n'est pas encaissé. Il sera restitué après l'état des lieux de sortie sauf constatation de dégradations.

5 – MODALITES DE PAIEMENT

- **10 prélèvements bancaires obligatoires du 10 Septembre 2023 au 10 juin 2024.**

En cas de rejet du prélèvement pour défaut d'approvisionnement, les frais bancaires vous seront facturés (10 € par prélèvement rejeté). En cas de non-paiement aux dates prévues, les frais postaux en recommandé et les éventuels recours en contentieux seront intégralement à la charge du débiteur.

Une facture annuelle avec l'échéancier des paiements sera adressée en septembre 2023.
Pour les familles boursières, une facture rectificative sera envoyée après la commission des bourses en octobre 2023 avec l'ajustement de l'échéancier.

6 – ENGAGEMENT

Tous les frais sont pris en charge par :

Père et mère ☐ mère ☐ père ☐ autre, préciser_____

Je soussigné(e) Madame, Monsieur ……..……
Atteste avoir pris connaissance de cette charte financière et m'engage à ce que mon compte bancaire soit approvisionner pour les prélèvements.
En cas de séparation ou divorce, le signataire de ce document est <u>la seule personne</u> reconnaissant avoir les obligations de paiement envers l'établissement et un seul parent par enfant sera le débiteur.

Fait à …… le ……..

Signature,
« Lu et approuvé »

LEAP FONTLONGUE
LYCÉE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le LEAP FONTLONGUE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

CREANCIER

F R | 4 9 | Z Z Z | 5 1 3 2 2 8
Identifiant du créancier

LEAP FONTLONGUE
Nom du créancier

Bd Théodore Aubanel
Adresse (rue, avenue, …)

13140 MIRAMAS
Code postal, Ville

FRANCE
Pays

☑ Paiement récurrent / répétitif

DEBITEUR

Nom / Prénom du débiteur

Adresse (rue, avenue, …)

Code postal, Ville

Pays

*Coordonnées de votre compte **IBAN** – Numéro d'identification international*

*Code international d'identification de votre banque - **BIC***

Signature(s)

Fait à …… ……,

le

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)

LEAP FONTLONGUE TRAVERSE AUBANEL 13140 MIRAMAS
Nom du tiers débiteur

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

CHARTE FINANCIERE 2023/2024

LEAP DE FONTLONGUE LYCEE - MIRAMAS

1 – FRAIS DE DOSSIER POUR LA 1ère INSCRIPTION

50 € de frais de dossier est demandé lors du dépôt de cette demande d'inscription.
En cas d'annulation d'inscription, cette somme reste acquise à l'établissement.

2 – AVANCE A L'INSCRIPTION

200 € d'avance sont à régler à l'inscription et à chaque nouvelle année scolaire.
Cette avance est une provision confiée au lycée pour confirmer l'inscription et sera déduite sur la dernière mensualité de l'année scolaire. En cas d'annulation d'inscription, cette somme reste aussi acquise à l'établissement sauf :

- si le dernier conseil de classe donne un avis défavorable à l'orientation choisie,
- ou si échec à l'examen obligatoire pour l'inscription.

Cette avance n'est pas remboursée en cas de départ en cours d'année scolaire.

3 – FORFAIT ANNUEL

Le forfait annuel comprend :

- les frais de fournitures pédagogiques (quota de photocopies, documents…),
- les assurances obligatoires de l'Enseignement Agricole,
- les cotisations aux tutelles de l'Enseignement Agricole Privé,
- les sorties et visites pédagogiques hors frais d'examens et hors voyages pédagogiques,
- les frais de scolarité,
- les frais d'hébergement du lundi au vendredi (pour les élèves internes),
- les frais de restauration du lundi au vendredi (pour les élèves demi-pensionnaires),
- les frais du **CACES** (Bac Pro AP),

Tout mois commencé est dû entièrement.
En cas de départ anticipé de l'élève de l'établissement :

- il sera exigé un paiement correspondant à 2 mois de scolarité sauf décision du Chef d'établissement,
- aucun remboursement sur les prestations ne sera effectué.

Pour un interne ou un demi-pensionnaire, la facturation est faite sur la base du statut à l'inscription. Les changements de statut ne seront acceptés **qu'au 1er février 2024** et uniquement après accord du Chef d'établissement (facturation sur 5 mois du statut d'inscription).

4 - CAUTION INTERNAT

Pour les **internes,** il est demandé avec le retour du dossier comptable un chèque de caution de **220 €**, chèque non encaissé. Il sera restitué après l'état des lieux de sortie sauf constatation de dégradations.

5 - REMISES

Pour compenser les périodes de stage qui ont lieu sur le temps scolaire, un abattement est appliqué. **Il est déjà inclus dans les tarifs fournis**.
En cas d'absence supérieure à un mois et consécutivement à une maladie ou un accident, une remise sur la pension ou la demi-pension pourra être accordée à la demande.

6 – MODALITES DE PAIEMENT

Une facture annuelle avec l'échéancier des paiements sera adressée en septembre 2023. Pour les familles boursières, une facture rectificative sera envoyée après la commission des bourses en octobre 2023 avec l'ajustement de l'échéancier.

7 - REGLEMENTS

- **10 prélèvements bancaires du 10 septembre 2023 au 10 juin 2024**

En cas de rejet du prélèvement pour défaut d'approvisionnement, les frais bancaires vous seront facturés (10 € par prélèvement rejeté).

En cas de non-paiement aux dates prévues, les frais postaux en recommandé et les éventuels recours en contentieux seront intégralement à la charge du débiteur.

LEAP FONTLONGUE
Bd Théodore Aubanel
13140 MIRAMAS

DOCUMENT A CONSERVER

TARIFS 2023/2024

COLLEGE - LYCEE

2023/ 2024	STATUTS	4ème 3ème (1)	2nd Bac Pro 1ère Bac Pro Term Bac Pro	2nd GT(2) 1ère Bac Général Term Bac Général	1ère BAC STAV Term BAC STAV (2)	B.T.S.
Paiement mensuel	Externe	134 €	162 €	145 €	145 €	270 €
sur 10 mois	1/2 pensionnaire	283 €	283 €	285 €	279 €	396 €
(Septembre à Juin)	Interne	426 €	406 €	432 €	415 €	523 €

(1) : Pour le collège, un montant annuel de 30 € pour l'équipement de Protection Individuelle vient s'ajouter à ces montants.

(2) : Des voyages pédagogiques sont susceptibles d'être organisés et viennent s'ajouter à ces frais. Le Coût est toujours optimisé, les jeunes sont tenus de faire des actions afin d'en réduire le prix.

Option facultative :
Voir Note d'information

Option : Hippologie Equitation	**55 €** par mois sur 10 mois et **120 €** de contribution à payer en 09
Section Sportive : Hippologie Equitation	**150 €** par mois sur 10 mois et **120 €** de contribution à payer en 09
Module Ostéopathie Equin (sauf collège)	**45 €** par mois sur 10 mois et 9**0 €** de contribution à payer en 09

Mensualité ajoutée à vos paiements si vous avez choisi une de ces options.

PAIEMENT MENSUEL : 1 chèque de la première mensualité et 9 prélèvements bancaires

Simulation pour les droits aux Bourses Nationales (http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycee.php)